

Décision : DAJ2023-115

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

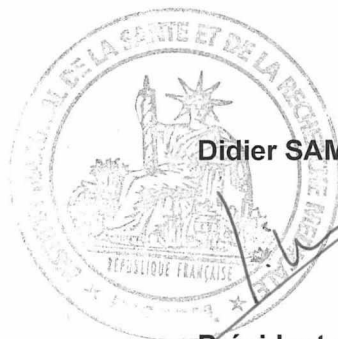
Vu la décision n° 2005-268, modifiée
relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

Vu la décision 2018-282 du 1^{er} octobre 2018
nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations
extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit département.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2023



Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm